

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AL-T-005-0

Section 1. Identification

Identificateur de produit : AL-T-005-0

Autres moyens d'identification

Nom du produit Blueshield	Classification CSA	Classification AWS
LA T2	-	E70T-2-H16
LA T-2 PLUS	-	E70T-2-H16
LA T-5	-	E70T-5-H4
LA T-9	E492T-9-H8/ E492T-9M-H8	E70T-9-H8/ E70T-9M-H8/ E70T-1-H8/ E70T- 1M-H8
LA T-9 PLUS	E492T-9-H8/ E492T-9M-H8	E70T-9-H8/ E70T-9M-H8/ E70T-1-H8/ E70T- 1M-H8
LA T-9 LF	E492T-9-H16	E70T-9-H16/ E70T-1-H16
LA T-9 LFM	-	E70T-9-H16/ E70T-9M-H16/ E70T-1-H16/ E70T-1M-H16
LA T-91	E491T-9-H8/ E491T-1M-H8	E71T-9-H8/ E71T-9M-H8/ E71T-1-H8/ E71T- 1M-H8
LA T-91 PLUS	E491T-1-H8/ E491T-1M-H8	E71T-9-H8/ E71T-9M-H8/ E71T-1-H8/ E71T- 1M-H8
LA T-91 LF	E491T-9-H8/ E491T-1M-H8	E71T-9-H8/ E71T-9M-H8/ E71T-1-H8/ E71T- 1M-H8
LA T-91 C40	-	E71T-9MJ-H16/ E71T-1MJ-H16
LA 91-T12M	E491T-12MJ-H4	E71T-12MJ-H4

Type de produit : Solide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit

: Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc électrique .

FCAW - Fils fourrés en acier au carbone sous protection gazeuse.

Domaine d'application: Applications industrielles, Applications professionnelles.

Fournisseur/Fabriquant

Air Liquide Canada Inc.

1250, René-Lévesque West, Suite 1700

Montreal, QC H3B 5E6 www.airliquide.ca 1-800-817-7697

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

: (514) 878-1667

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

H351 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2

H361 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2

H373 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (os, système

nerveux central (SNC), poumons et dents) - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Les dangers reliés aux fumées de soudure (lors de l'utilisation des électrodes) ne sont pas ceux des électrodes telles que vendues.

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Date d'édition/Date de révision: 16/08/2016Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 11/11



Canada

Section 2. Identification des dangers

Mentions de danger : H317 - Pe

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (os, système nerveux central (SNC), poumons, dents)

Conseils de prudence

Prévention : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: Masque facial avec protection contre les radiations.. Porter des vêtements de protection: Recommandé: Vêtement

de protection complet. Ignifuge.. P260 - Ne pas respirer les poussières.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention : P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.

P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux.

Stockage : P405 - Garder sous clef.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales,

nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

: Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue: 5%

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

LES DÉCHARGES ÉLECTRIQUES peuvent être fatales. LES FUMÉES ET LES GAZ dégagés peuvent

être néfastes. LES RAYONNEMENTS DE L'ARC peuvent blesser les yeux ou brûler la peau.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS : Non applicable.

Code du produit : AL-T-005-0

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
fer	75 - 95	7439-89-6
Titane, dioxyde de	4 - 10	13463-67-7
Chrome, métal	0.01 - 10	7440-47-3
Maganèse élémentaire	1 - 4	7439-96-5
Silicium	0.5 - 3	7440-21-3
Fluorure de calcium	0.01 - 2	7789-75-5
molybdène	0.01 - 2	7439-98-7
nickel	0.01 - 1	7440-02-0
Cuivre, fumées de	0.01 - 1	7440-50-8

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les fumées émises par les électrodes lorsqu'utilisées, sont dangereuses. Cette FDS a été écrite pour les travailleurs utilisant ces électrodes.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurezvous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Date d'édition/Date de révision: 16/08/2016Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 12/11



Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés
Agents extincteurs inappropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Date d'édition/Date de révision

: 16/08/2016 Date de publication

: Aucune validation antérieure **Version** : 1 3/11

précédente

cedente

IR LIQUIDE

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 15 à 30°C (59 à 86°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Date d'édition/Date de révision

: 16/08/2016 Date de publication : Aucune validation

IR LIQUIDE

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>		MPT (8 heures)		LECT (15 mins)		Plafond					
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
fer	US ACGIH	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[a]
Titane, dioxyde de	US ACGIH 3/2015	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 5/2015	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[b]
		-	10	-	-	-	-	-	-	-	[c]
	ON 7/2015	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[d]
	QC 1/2014	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	SK 7/2013	-	10	-	-	20	-	-	-	-	
Chrome, métal, measured as Cr	US ACGIH 3/2015	-	0.5	-	-	-	-	-	-	-	[f]
Chrome, métal, as Cr	AB 4/2009	_	0.5	-	-	_	-	_	_	_	[3]
Chrome, métal	BC 5/2015	-	0.5	-	-	_	-	-	-	-	'
Chrome, métal, as Cr	ON 7/2015	-	0.5	-	-	_	-	-	-	-	[f]
Chrome, métal	QC 1/2014	-	0.5	-	-	_	-	-	-	-	
Chrome, métal, measured as	SK 7/2013	_	0.5	_	_	1.5	_	_	_	_	
Cr											
Maganèse élémentaire, as Mn	US ACGIH 3/2015	_	0.1	_	_	_	_	_	_	_	[g]
maganoos diementano, as iviii	US ACGIH 3/2015	_	0.02	_	_	_	_	_	_	_	[h]
	AB 4/2009	_	0.2	_	_	_	_	_	_	_	1
	BC 5/2015	_	0.2	_	_	_	_	_	_	_	
	ON 7/2015	_	0.2	_	_	_	_	_	_	_	
	QC 1/2014	_	0.2	_	_	_	_	_	_	_	[e]
Maganèse élémentaire,	SK 7/2013	_	0.2	_	_	0.6	_	_	_	_	[0]
measured as Mn	OK 172010		0.2			0.0					
Silicium	BC 5/2015	_	3	_	l _	<u>-</u>	_	_	_	_	[b]
Omorani	BC 5/2015	_	10	_	l _	<u>-</u>	_	_	_	_	[c]
	QC 1/2014	_	10	_	l _	<u>-</u>	_	_	_	_	[e]
	SK 7/2013	_	10	_	l_	20	_	_	_	_	[0]
Fluorure de calcium, as F	US ACGIH 3/2015		2.5	_							
ndorare de calciam, as i	AB 4/2009		2.5	_							
	BC 5/2015		2.5	_							
	ON 7/2015		2.5	_							
	QC 1/2014		2.5	_							
molybdène, as Mo	US ACGIH 3/2015	_	10	_	1_	_				L	[g]
norybacho, as mo	US ACGIH 3/2015	_	3	-	-]_			_	[h]
	AB 4/2009		3	_		_					[0]
	AD 4/2000	_	10	_							ניו
molybdène	BC 5/2015	-	10	-							Ci)
morybaene	BC 5/2015	-	3	-							[i]
molybdène, as Mo	ON 7/2015	_	10	_	Ī-	_	_				[k]
morybuerie, as ivio	ON 7/2015 ON 7/2015	-	3	-	-	-	-	_	Ī	-	[l]
molybdène, measured as Mo	SK 7/2013	-	10	_	[20]_	-	Ī	-	
morybuerie, measureu as MO	SK 7/2013 SK 7/2013	[3	-	1	6				Ľ	[g] [m]
nickel	US ACGIH 3/2015	[1.5	_	1					Ľ	
IIICKEI		-		-	1	-	1	_	[[[g]
niakal aa Ni	AB 4/2009	-	1.5	_	1-	-	-	_	[-	[-	
nickel, as Ni	BC 5/2015	-	0.05	-	1-	-	-	-	-	-	[12]
nickel	ON 7/2015	-	1	-	1-	-	-	-	[-	[-	[k]
	QC 1/2014	-	1	-	-	-	-	-	-	-	r1
	SK 7/2013	-	1.5	-	-	3	-	-	-	-	[g]

[3]Sensibilisation cutanée

Forme: [a]Particule inhalable. [b]Poussières alvéolaires [c]Empoussiérage total [d]total dust [e]La poussière totale. [f]Inorganiques [g]Fraction inhalable [h]Fraction alvéolaire [i]Respirable [j]Inhalable [k]Inhalable fraction. [l]Respirable fraction. [m]Fraction alvéolaire

Contrôles d'ingénierie appropriés

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Date d'édition/Date de révision

: 16/08/2016

Date de publication précédente

: Aucune validation antérieure

Version :1

5/11

1-800-817-7697

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. Recommandé: Masque facial avec protection contre les radiations.

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. Gants. Ignifuge:

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Vêtement de protection complet. Ignifuge.

Autre protection pour la peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Recommandé: Bottes de travail avec capsule en métal.

Protection respiratoire

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé: Respirateur anti-poussières.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Solide. Couleur Bleu-gris. Odeur Inodore Seuil olfactif Non disponible.

Non disponible

Point de fusion 2622.27°C (4752.1°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: Molybdène

Point d'ébullition Non disponible. Point d'éclair Non disponible. Taux d'évaporation Non disponible

Inflammabilité (solides et gaz) Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.

Non disponible.

Non disponible.

Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Moyenne pondérée: 7.08 [Eau = 1]

Solubilité Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage n-octanol/

Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible. Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Date d'édition/Date de révision

: 16/08/2016

Date de publication précédente



Section 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation

Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles Produits de décomposition

dangereux

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître

Les radiations à l'arc peuvent favoriser la formation d'ozone et d'oxydes d'azote.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Titane, dioxyde de	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
-	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Maganèse élémentaire	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	5.14 mg/l	4 heures
	DL50 Orale	Rat	9 g/kg	-
Fluorure de calcium	DL50 Orale	Rat	4250 mg/kg	-

Conclusion/Résumé Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Maganèse élémentaire	Yeux - Léger irritant	Lapin		24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin		24 heures 500 milligrams	-

Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible. Yeux Non disponible. Respiratoire Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau Non disponible. Respiratoire Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	OSHA	CIRC	NTP	EU
Titane, dioxyde de	A4	-	2B	-	-
Fluorure de calcium	A4	-	3	-	-
nickel	A5	-	2B	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.	Carc. 2, H351

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 16/08/2016 Date de publication : Aucune validation Version 7/11 précédente antérieure



Section 11. Données toxicologiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Maganèse élémentaire	Catégorie 2	Indéterminé	système nerveux central (SNC) et poumons
Fluorure de calcium nickel		Indéterminé Inhalation	os et dents voies respiratoires

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors

d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

 Mutagénicité
 : Aucun effet important ou danger critique connu.

 Tératogénicité
 : Aucun effet important ou danger critique connu.

 Effets sur le développement
 : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Susceptible de nuire à la fertilité.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Date d'édition/Date de révision: 16/08/2016Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 18/11



AL-T-005-0

Section 11. Données toxicologiques

Voie	Valeur ETA
Orale	131948.9 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Titane, dioxyde de	Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 6.5 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 >1000000 μg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures
Maganèse élémentaire	Aiguë CE50 31000 μg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CL50 29000 μg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 28 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 1.7 mg/l Eau douce	Daphnie - Water Flea- Ceriodaphnia dubia	8 jours
nickel	Aiguë CE50 2 ppm Eau de mer	Algues - Macrocystis pyrifera - Jeune	4 jours
	Aiguë CE50 450 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CE50 1000 µg/l Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë Cl50 0.31 mg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 47.5 ng/L Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	96 heures
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau de mer	Algues - Glenodinium halli	72 heures
	Chronique NOEC 3.5 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	4 semaines

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Persistance et dégradation

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

(Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

IR LIQUIDE

précédente

www.airliquide.ca

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC

: Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien

Les composants suivants sont répertoriés: Chrome (et ses composés); Manganèse (et ses composés);
 Fluorure de calcium

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Les composants suivants sont répertoriés: Inorganic fluorides

protection de l'environnement) Inventaire du Canada

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.



Section 16. Autres informations

Historique

16/08/2016 Date d'édition/Date de révision

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure

: 1 : IHS Élaborée par

Légende des abréviations ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

ACGIH=American Conference of Governmental Industrial Hygiene.

ACGIH-A1-Cancérogène confirmé pour l'homme. ACGIH-A2-Cancérogène présumé chez l'humain.

ACGIH-A3-Cancérogène pour l'animal.

ACGIH-A4-Non classifiable comme cancérogène pour l'homme.

ACGIH-A5-Présumé non cancérogène pour l'homme. CIRC= Centre International de Recherche sur le Cancer.

IARC 1: Prouvé. IARC 2A: Probable pour l'homme. IARC 2B: Possible pour l'homme.

IARC 3: Ne peut être classifié pour l'homme.

UE= Union européenne

Carc. 1A: Peut provoquer le cancer (Avéré) Carc. 1B: Peut provoquer le cancer (Supposé) Carc. 2 : Susceptible de provoquer le cancer BNTP: National Toxicology program.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (os, système nerveux central (SNC), poumons et dents) - Catégorie 2	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Références RPD = Règlement sur les produits dangereux

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

LES DONNÉES, LES CONSIGNES ET LES RENSEIGNEMENTS SUR CETTE FICHE SONT RÉSERVÉS UNIQUEMENT À L'USAGE DE PERSONNES QUALIFIÉES ET CE, À LEURS RISQUES ET À LEUR DISCRÉTION. LES DONNÉES, LES CONSIGNES ET LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS PROVIENNENT DE SOURCES QUE NOUS ESTIMONS FIABLES. TOUTEFOIS, AIR LIQUIDE CANADA INC. NE GARANTIT NI NE PRÉTEND D'AUCUNE FAÇON QU'ILS SONT EXACTS OU COMPLETS ET N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES OU DE PERTES RÉSULTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LEUR UTILISATION, BONNE OU MAUVAISE.

Remarques BLUESHIELD™: Marque de commerce de L'Air Liquide Canada Inc.

